

RELOAD

Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)

Dans le cadre du projet **RELOAD**, la négociation sur le chapitre **Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)** s'est terminée le 23 août après 6 réunions de négociation.

Consciente des rythmes et de la profondeur des changements sociaux, industriels ou technologiques que nous aurons à vivre dans les prochaines années, **la CFE-CGC s'est pleinement investie dans cette négociation. Elle a été force de propositions et obtenu un accord** permettant d'accompagner les salariés et le groupe Airbus dans ces transformations.

La CFE-CGC a signé cet accord d'une durée de 4 ans.

Principales mesures actées dans cet accord :

➤ **Renforcer la communication et la transparence auprès des salariés :**



- **Mettre en place un portail unique** pour accéder aux outils et informations déjà disponibles mais parfois difficiles d'accès :
 - métiers critiques, en transformation, émergents,
 - opportunités de mobilité, métiers passerelles, catalogue des compétences requises, formations possibles...
- **Avec des forums & corners**
- **Via des outils disponibles dans MyPulse et qui seront mis à jour.**

➤ **Axer l'entretien annuel sur le développement de carrière du salarié :**

- **Point sur les actions de développement.**
- **Besoins de formation.**
- **Point sur les certifications obtenues par Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).**
- **Souhaits de mobilité et information sur les possibilités de recours à un CEP (accompagnement personnalisé pour l'évolution professionnelle).**
- **Réexamen de la fiche emploi avec analyse de l'évolution des tâches significatives pouvant amener à une évolution de classification.**
- **Évaluation des besoins de transfert de compétences et actions associées si nécessaire.**
- ...



➤ **Améliorer la participation d'Airbus lors de l'utilisation du CPF co-construit.**



Sans se substituer aux obligations de l'employeur en matière de formation, cet accord permet une plus forte contribution d'Airbus sur le CPF co-construit. Il est rappelé que **le salarié reste le seul décideur** pour utiliser son CPF.

Principe : Les salariés souhaitant suivre une formation certifiante...

... en lien avec les métiers émergents, critiques et en transformation :

- ⇒ L'entreprise co-financera 50% des coûts de la formation avec un maximum de 3000 €.
- ⇒ Possibilité de faire la formation 100% sur le temps de travail avec 12 jours maximum.

... en langue anglaise, pour accompagner les Validations des Acquis par l'expérience ou le bilan de compétence :

- ⇒ L'entreprise co-financera 50% des coûts de la formation avec un maximum de 1500 €.
- ⇒ Possibilité de faire la formation 100% sur le temps de travail avec 5 jours maximum.

➤ **Cet accord ne se limite pas aux évolutions citées ci-dessus, il décrit également :**

la stratégie de compétence, la mobilité, le marketing emploi, l'accueil des nouveaux arrivants, des mesures d'adaptation, ainsi que les mesures pour les personnes engagées dans un dispositif de départ avant la promulgation de la loi sur la réforme des retraites....

Considérations CFE-CGC

La CFE-CGC avait signé l'accord de 2019. Ce nouvel accord apporte des évolutions significatives dans certains domaines (communication, CPF, entretiens annuels....).

La CFE-CGC continuera à veiller au déploiement d'actions d'amélioration, en particulier sur les axes communication, avec la création d'un portail d'accès unique pour les salariés.

Des indicateurs de suivi devront être définis lors d'une négociation début 2024, pour permettre d'apprécier la mise en oeuvre des mesures de l'accord en terme de formation, d'évolution de carrière, de mobilité, etc...

Ces indicateurs seront définis lors d'une négociation spécifique début 2024.

Pour cet accord GEPP, la CFE-CGC a oeuvré pour mettre à disposition des outils accessibles à tous. Dans cette période de fort changement, il est indispensable d'informer les salariés, de les conseiller, et de les former pour une évolution professionnelle en phase avec la stratégie et les besoins du groupe Airbus.

